



COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
ROUTE DE VERS LE NANT**

N° 2022-71

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur la Route de Vers le Nant pour permettre à l'Entreprise Individuelle CHATELLARD, Les Coudrettes, 200 Route de sur le Meu 74120 MEGEVE représentée par Jérémy CHATELLARD de procéder à l'élagage des feuillus en bordure de route pour la sécurisation de la voirie, et à l'évacuation des déchets. Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1 : Dans la période comprise entre le 8 septembre 2022 et le 16 septembre 2022 inclus, la circulation sera alternée sur la Route de Vers le Nant, se faisant par demi-chaussée depuis le carrefour de la Route des Chozeaux jusqu'au carrefour de la Route de Combafort.

Article 2 :

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Article 3 :

Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées par feux tricolores et à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « Chatellard »**.

Article 4 :

Le présent arrêté sera **affiché** sur place par l'entreprise « **Chatellard** ».

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société « **Chatellard** », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 8 septembre 2022.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 08/09/2022
Télétransmis Sous-préfecture le 08/09/2022

Le Maire,

Stéphane ALLARD